

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

## Séance du jeudi 23 juillet 2020

Date de la convocation: 17/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice :

35

Votants: 35

Abstention:0

**Pour**: 35

Contre:0

Présents : 30 Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck

BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN,

Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire

HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul

MEYNIER, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian

PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain

RAYNALDY, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, André THEROND,

Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Céline DELMAS, Laurent RICHARD, Patrice

SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Didier VIGOUROUX

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

## DE\_2020\_052 - Objet : DESIGNATION des DELEGUES à l'ASSOCIATION ESPACE VIE SOCIALE

Vu la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10-2° qui précise que « l'organe délibérant d'un EPCI peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L.5711-1 »

En vertu de l'article 10-2° de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder à la désignation des délégués aux syndicats mixtes par un vote à main levée.

RF PREFECTURE DE MENDE

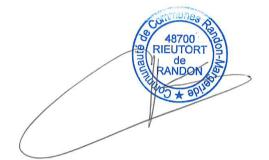
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/07/2020
048-200069102-20200723-DE\_2020\_052-DE

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de désigner pour siéger au sein de l'Association Espace Vie Sociale les délégués suivants :

Francis SAINT-LEGER Jacqueline LIZZANA Claire HELARY Didier BRUNEL Maxime ATGER Gisèle GERBAL

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Le Président, Françis SAINT-LEGER



RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/07/2020
048-200069102-20200723-DE\_2020\_052-DE